

Conseil de quartier Bouc d'Or

Réunion plénière

Jeudi 22 janvier 2026

M. LEYENBERGER accueille les habitants et les remercie de se déplacer si nombreux pour s'investir dans la vie de leur cité.

Il propose de faire un court bilan des actions menées par le Conseil de quartier ces dernières années avant de prendre un temps d'échange pour que les habitants puissent poser leurs questions. Enfin, une intervention par des habitants formés aura lieu sur la sensibilisation à la question du frelon asiatique.

Il indique que l'exercice démocratique du Conseil de quartier est nécessaire pour servir l'intérêt général grâce à l'expertise d'usage de chacun. Il comporte également des difficultés, dont celle de s'éloigner des problématiques individuelles.

Il remercie celles et ceux qui ont choisi de s'investir dans les Bureaux des Conseils de quartier et qui donnent de leur temps pour participer à cet exercice de démocratie contributive.

M. LUX, élu référent du quartier Bouc d'Or/Côte de Saverne se présente et présente l'ensemble des membres du Conseil de quartier.

Il rappelle que l'objectif des réunions est d'échanger, de faire émerger des idées pour apporter des solutions aux problématiques rencontrées dans le quartier et de faire remonter des informations à la Ville.

M. MARX ajoute qu'il est possible de laisser son adresse mail pour être destinataire des comptes rendus des réunions.

M. Lux indique qu'il y a plusieurs axes de travail :

- Consultations des habitants (avis sur le sens de circulation de rues, horaires d'extinctions de l'éclairage public...)
- Informations données aux habitants lors de réunions publiques (comme ce fut le cas pour le Réseau de Chaleur urbain.)
- Intervention de référents externes sur certains sujets (ONF sur la question du sanglier en ville)
- Signalement de la part des membres du Bureau de problématiques émergentes (comme c'est le cas pour le frelon asiatique)

M. LEYENBERGER souligne aussi la participation du Conseil de quartier au verger participatif planté dans le quartier.

M. KÖPPEL, membre du bureau du Conseil de quartier, à l'initiative des fêtes de quartier informe de la prochaine qui aura lieu le 6 juin.

Un habitant revient sur la priorité à droite au croisement de la rue Foch et de la rue du serpent, la peinture au sol n'est pas claire.

M. LEYENBERGER indique que la signalétique présente est réglementaire. Celui qui descend est face à une ligne blanche, il ne peut pas la franchir, il doit tourner. Celui qui monte a une ligne discontinue, il est prioritaire et peut aller tout droit ou tourner à droite.

La signalétique est celle préconisée par la CeA, s'il devait y avoir un accident la Ville est en règle.

Plusieurs habitants donnent l'exemple de confusions provoquées par cette signalétique. Il n'y a pas eu d'accident pour l'instant.

Un habitant demande des précisions quant au sens de circulation des cyclistes sur la rue Foch.

M. LEYENBERGER indique que le cycliste doit circuler sur la même voie que la voiture en montant et descendre dans le couloir qui lui est dédié.

Un habitant demande s'il est possible de rendre les cyclistes plus légitimes à circuler sur la même voie que les voitures en montant.

M. LEYENBERGER indique qu'il est possible d'ajouter une peinture au sol indiquant que le cycliste peut monter.

Il ajoute que la voiture a longtemps été reine sur la route, c'est assez récent que les mobilités douces se développent, et c'est une bonne chose. Il faut malheureusement le temps que les mentalités changent.

Une habitante se questionne sur la présence de plots verts en bas de la rue Foch.

M. LEYENBERGER indique que l'installation de ces plots a été faite à la demande du Conseil de quartier afin de casser la vitesse des autos s'engageant dans la rue Foch depuis la Route de Paris.

Un habitant déplore la circulation trop rapide dans le Col de Saverne.

Une habitante ajoute que le stationnement sauvage sur le trottoir qui monte vers l'hôpital, oblige les piétons à marcher sur la route, où les voitures circulent très vite.

M. LEYENBERGER remarque que c'est un vrai problème, des panneaux de rappel de limitation à 40 km/h ont été ajoutés et la Police Municipale passe régulièrement pour verbaliser les voitures garées sur le trottoir. Cet axe reste une route départementale, sur laquelle les convois exceptionnels passent, les aménagements possibles sont limités.

Un habitant propose d'y installer un radar

M. LEYENBERGER indique que des contrôles sont régulièrement effectués avec le radar mobile. Peut-être que les radars fixes sont la solution.

Un habitant indique que le passage piéton sur la départementale, en face du tabac est très difficile à traverser au moment des heures de pointe.

Un habitant demande s'il est possible d'y installer des chicanes.

M. LEYENBERGER indique que jusqu'à présent la CeA a refusé ce type d'aménagement en donnant la raison du passage de convois exceptionnels.

Une habitante suggère d'y créer un terre-plein central comme en face du Lycée Leclerc, pour faciliter la traversée au piéton.

M. LEYENBERGER remarque que la route est très large, il faudra sans doute revenir vers la CeA pour travailler à trouver une solution.

Un habitant pense que la végétalisation et l'aménagement des rues devrait être fait en consultant les habitants. Il serait bien d'ajouter des arbres en refaisant la voirie.

M. LEYENBERGER indique qu'il y a malheureusement des choix à faire pour chaque réfection de rues, que ce soit en termes de budget ou d'espace réglementaire pour l'aménagement.

Un habitant revient sur le sujet de l'escalier qui descend sous la gare. Il n'a pas été refait, est-ce que c'est en cours ?

M. LEYENBERGER indique que le devis est établi, les travaux vont avoir lieu.

Un habitant demande pourquoi il n'y pas d'ascenseur au niveau de ces escaliers.

M. LEYENBERGER indique que cet aménagement avait été fait par la gare. Il avait été négocié au moment des travaux que la SNCF fasse la jonction avec la rue du Chemin de Fer et que la Ville en assure l'entretien.

Un habitant indique que la SNCF a récemment interdit les vélos dans l'ascenseur, les cyclistes sont obligés de porter leur vélo dans les escaliers. Il demande si la Ville peut contacter la SNCF à ce sujet, afin de créer une rampe.

Un habitant demande si la Ville a pour projet de sécuriser le sous-terrain menant de la rue du Vieil Hôpital à la rue du Chemin de Fer car ce dernier est étroit et si deux cyclistes s'engagent en même temps, ça peut être dangereux.

M. LEYENBERGER indique que les cyclistes doivent rouler au pas. L'accès à ce sous-terrain a été aménagé.

Un habitant propose d'y installer un miroir.

M. LEYENBERGER pense que c'est une bonne idée, à étudier dans le cadre du plan vélo.

Une habitante demande si la rampe d'accès prévue lors de la réfection des escaliers de la rue du Chemin de Fer sera assez large pour y faire passer une poussette. Elle a constaté que de se rendre à pied au centre-ville avec des enfants et une poussette est très dangereux.

M. LEYENBERGER indique que le devis sera vérifié

Un habitant signale que l'entretien des trottoirs n'est pas toujours fait, en automne les feuilles sont glissantes.

M. LEYENBERGER constate que le sujet rejoint celui de la vitesse. C'est une question de civilité, chaque riverain est responsable de l'entretien du trottoir en face de chez lui. La police passe régulièrement.

Un habitant demande s'il est possible d'ajouter un panneau dans la rue Edmond About rappelant qu'il faut ramasser les déjections canines.

M. LEYENBERGER indique qu'il s'agit d'un problème récurrent dans toute la ville. Les gens qui laissent les déjections par terre savent qu'ils devraient les ramasser. Un panneau ne suffirait malheureusement pas à les obliger à le faire. La seule solution serait que la police les prenne sur le fait. Mais c'est très rare.

Un habitant signale que le Chemin de la Alte Steige doit à nouveau être remblayé. Il faut également y tailler la voûte végétale

Un habitant demande où en est le projet de l'Ecole Séquoia qui souhaitait construire un nouvel établissement dans le quartier.

M. LEYENBERGER indique que le permis a été accordé mais le budget n'est pas atteint. Le projet de construction n'est donc pas prévu pour l'instant. Le permis est valable deux ans, puis renouvelable un an. Après ce délai, il leur faudra redéposer un permis.

Un habitant souhaite se renseigner sur les projets de construction dans le quartier.

M. LEYENBERGER indique qu'un projet à l'angle de la rue Sainte Barbe et la rue du Serpent pourra potentiellement voir le jour. Il n'y a pas encore de dépôt de projet. M. LEYENBERGER a proposé au promoteur d'organiser une réunion avec les habitants avant de déposer tout projet. Ce dernier s'est engagé à le faire.

La hauteur maximale autorisée par le PLU est de 15m. La réglementation impose 1 place de parking pour 50m², mais il est souvent demandé d'avoir plus de places de parking car les gens ont tendance à avoir plusieurs voitures par foyer. La problématique de stationnement est prise au cas par cas en fonction de la situation du quartier.

Ce qui est sûr c'est qu'avec la loi Climat et la loi Zéro Artificialisation Nette, il n'y aura plus d'extension de la ville de Saverne et la ville se densifiera, avec jusqu'à 34 logements par hectare selon le rapport du Cerema. Le nombre de mètres carrés construits au sol est lié à un ratio végétalisé : 20% du terrain doit être non bâti.

Un contrôle est effectué systématiquement par la Ville après une nouvelle construction pour vérifier que le permis de construire a bien été respecté.

Selon la Loi, le maire a un pouvoir de police d'urbanisme. Dans les faits, lorsqu'un non-respect du permis de construire a lieu, le seul pouvoir du maire est d'avoir recours à la justice.

Une habitante demande si Saverne continuera à avoir l'avantage d'une petite ville avec cette politique de densification.

M. LEYENBERGER indique que la saturation du ban est bientôt atteinte, Saverne ne sera jamais bien plus grande que 15000 habitants.

Un habitant demande si l'école maternelle du quartier est menacée.

M. LEYENBERGER indique qu'il s'agit d'une petite école de quartier, il n'y a plus que deux classes qui sont de moins en moins peuplées. Mais avant de parler de fermeture de l'école, il faudra réviser la carte scolaire, c'est-à-dire élargir le périmètre dépendant de cette école.

Un habitant demande si le projet de parking silo de Kuhn dans la rue Edmond About est toujours d'actualité.

M. LEYENBERGER indique qu'il y a effectivement une réflexion de projet sur le parking Kuhn déjà existant. Pour l'instant il n'y a pas de projet établi. On ne peut pas contraindre des salariés venant de 30km à la ronde à s'organiser pour ne pas utiliser leur voiture.

Une habitante suggère de proposer aux grosses entreprises de Saverne de se fédérer pour organiser un transport en commun.

M. LEYENBERGER comprend la réflexion en théorie mais elle serait très difficilement applicable. Les différentes entreprises ont déjà tenté de mettre des systèmes en place pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle. La vie collective est faite de compromis. Kuhn offre 2000 emplois à Saverne et ils contribuent au réseau de chaleur. De plus, Saverne est la ville centre d'un territoire très rural, et la grande problématique de la ruralité est la mobilité.

Un habitant demande s'il y a eu une proposition de projet de construction sur la parcelle SNCF dans la rue du Chemin de Fer.

M. LEYENBERGER indique qu'il n'y a pas de projet déposé pour l'instant. D'autant que cette parcelle a été proposée comme Zone d'Accélération des Energies Renouvelables.

Un habitant signale un panneau rue des Lilas qui est visible en venant de la crèche mais pas dans l'autre sens à cause du transformateur électrique. Il faudrait baisser le panneau.

Un habitant demande si un passage piéton peut être créé au croisement de la rue des Aubépines et de la rue Emile Walter.

Intervention de Claire Deguillaume sur la question du frelon asiatique (FA)

Mme Deguillaume, apicultrice a eu connaissance du FA pour la première fois il y a une dizaine d'années en Corrèze où il n'était pas possible de cueillir les fruits dont ils se

nourrissaient. Elle a découvert que ce n'est pas qu'un problème pour les apiculteurs. Le FA est arrivé en 2023 à Saverne, il est devenu vraiment présent en 2025.

Un plan de lutte coordonné va être mis en place dans le Bas-Rhin. Son objectif est d'impliquer l'ensemble de la population pour chercher les nids autour de chez soi.

Mme Deguillaume présente rapidement les caractéristiques physiques du FA, permettant de l'identifier. Il a une bande orange sur l'abdomen et est plus petit que le frelon européen.

Cycle de vie du FA:

La reine fondatrice passe l'hiver à l'abris et sort de son état de léthargie au mois de mars et fait son premier nid. C'est le nid primaire qui est plutôt petit et est construit à moins de 5m de hauteur. Elle pond ses larves et cherche de la nourriture. A partir du mois de juin, toute la colonie formée va se déplacer pour fonder un nid secondaire, beaucoup plus gros cette fois-ci, en hauteur, à plus de 8m, généralement dans les arbres. Pendant l'été, la population augmente. A partir du mois d'août, la reine entre dans la phase de reproduction, elle va se mettre à pondre des mâles et des femelles sexuées qui seront fécondées en octobre et petit à petit quitter le nid. Dès les premières gelées, les mâles, les ouvrières et la reine meurent, ne restent plus que les femelles fécondées, futures fondatrices qui cherchent un abri pour passer l'hiver avant de devenir reine fondatrice l'année d'après. D'une année sur l'autre, un nid peut ainsi en produire une dizaine.

Que faire :

- Piégeage : en mars et avril
- Repérer les nids d'avril à juin (avancée de toitures, sous les balcons, sous les rebords de fenêtres...)
- Repérer les nids secondaires (plus complexe car plus cachés en hauteur, dans les arbres) avant la fécondation des futures fondatrices.
- Signalement : en cas de repérage d'un nid primaire ou secondaire, signaler à un référent pour faire détruire le nid. (asso@sosplanette.fr)

Il ne faut surtout pas tenter de se débarrasser du nid soi-même. Le frelon ne se préoccupe pas de l'homme mais lorsqu'il se sent agressé, il devient très agressif. Toujours faire intervenir des personnes formées.

Le venin du FA n'est pas plus toxique que celui du frelon européen, il faut néanmoins être vigilant car il a la capacité à repiquer. Il y a des réflexes à adopter qui seront également abordés lors de la réunion d'information du mois de mars.

Cette réunion d'information sera organisée pour aborder de manière plus détaillée les différents points (comment reconnaître un frelon, à quoi ressemble les nids, où les chercher et à qui les signaler) jeudi 26 mars au Château des Rohan, à 18h30.